Appel à contribution RTE - Calendrier AO Effacement

1 – Date de démarrage

GDF SUEZ souhaite que la date de démarrage et les durées des contrats d'effacements valorisés dans le cadre de l'appel d'offre RTE coïncident avec les standards des contrats de fourniture :

- Démarrage des contrats le 01/01/2014
- Durée : 3, 6 , 9, 12 mois

En effet, le changement de fournisseur peut entrainer un changement de RE, celui-ci dans le cadre des règles actuelles peut ne pas accepter la participation de son site à une EDA afin de participer à l'AO effacement. Par ailleurs, si un site devait quitter le périmètre d'équilibre initial, la taille du site isolé au sein d'une nouvelle EDA au sein de son nouvel RE pourrait la rendre impossible à valoriser.

2 – Lancement de l'appel d'offre

GDF SUEZ souhaite souligner qu'un appel d'offre lancé pendant la période estivale (juillet - août) complique la contractualisation avec les clients, de nombreux décideurs chez les industriels étant absent plusieurs semaines durant cette période.
Ce point a déjà été évoqué en 2012 par GDF Suez. Les difficultés ont été réelles. Cette période pour mener un tel appel d'offres favorise selon GDF Suez les acteurs déjà présents sur ce marché. Cette période ne présente pas des conditions favorables à l'émergence de nouveaux acteurs du moins avec des volumes représentatifs.
Il est nécessaire que le nouvel appel d'offres tienne compte de cette contrainte en faisant en sorte qu'il y ait au moins un mois hors période estivale pour porter l'AO auprès des clients et contractualiser avec eux dans de bonnes conditions.

3 – Question sur la proposition 2 de RTE

Dans le cas 2 proposé par RTE (démarrage au 01/12/2013), comment sera découpée l'année sur laquelle porte les contrats ?

Si l'année est découpée en trimestre, comme c'était le cas pour l'appel d'offre précédent, les consommateurs qui changent de responsable d'équilibre au 01/01/2014 ne pourront valoriser leur capacité que sur 9 mois, du 01/03/2014 au 30/11/2014. Dans ce cas GDF SUEZ y est défavorable.

Si le découpage proposé par RTE permet une contractualisation du 1/12/2013 au 31/12/2014 (13 mois) **ET** une contractualisation du 01/01/2014 au 31/12/2014 (12 mois) alors GDF SUEZ y est favorable.